



Département du JURA  
Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 06 novembre 2024

**Présents** : Mr Cédric IVANES, Mr Nicolas TONNELIER, Mr Sébastien PILLOT, Mr Sébastien JOUILLEROT, Mr Hervé Bôle, Mme Ghislaine JUY, Mme Françoise GILLET, Moïse POLYDAMAS

Absent excusé : Gilles LAVRY donnant pouvoir à Mr JOUILLEROT Sébastien

Mme Emilie ROTH DIT BETTONI donnant pouvoir Mr TONNELIER Nicolas

**Secrétaire de séance** : Mr BOLE Hervé

Début de la séance : 19h22

## **+ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 02 octobre 2024**

Approbation à l'unanimité.

### **+ DELIBERATION 038-2024 : Restaurant**

Mr le Maire expose au conseil le tableau récapitulatif des dépenses futures du restaurant envoyé par l'architecte. La fourchette haute prévoit les travaux à hauteur de 583 987.63 euros HT, les éventuelles subventions auxquelles la commune pourra prétendre ne sont pas encore connues et budgétisées. Aux vues du montant, Mr le Maire demande au conseiller de voter sur la continuation du projet. Après un débat, le pour l'emporte mais un plan de financement sera présenté au prochain conseil afin de s'assurer que la commune à la capacité d'emprunter un tel montant.

Approuvé à 5 pour, 4 contre et 1 abstention

### **+ DELIBERATION 039-2024 : Contrat risque statutaire**

Mr le Maire expose que le contrat risque statutaire de la commune arrive à échéance, il convient de voter pour le renouvellement de celui-ci pour la période 2025-2028. Le centre de gestion du Jura a lancé un appel d'offre et le contrat retenu est le même que l'actuel. Les tarifs sont cependant en baisse. Mr le Maire propose de renouveler ce contrat qui prend en charge les couts des absences des agents (maladie, congé maternité...)

Approuvé à l'unanimité

### **+ DELIBERATION 040-2024 : La Poste**

Mr le Maire demande au conseil de voter un huis clos pour ce sujet, étant donné qu'il concerne un employé communal. Le huis-clos est accepté à l'unanimité à 19h54. Mr le Maire demande aux administrés présents de quitter la salle. Le bureau de Poste permet au village de conserver un bon service pour les administrés, cependant après entretien avec notre correspondante à la poste, celui-ci n'est pas rentable. La commune perçoit une indemnité de la part de la poste mais cette indemnité est quasi-totalement absorbé par le cout de l'emploi. Après recherche, il est possible de ne pas renouveler la convention avec la Poste, celle-ci sera donc fermée mais un point relais poste peut être ouvert à la Boulangerie (convention entre le repreneur et la poste) ce qui permettra de garder ce service, sur des horaires plus flexibles qu'actuellement. Les services resteraient les mêmes sauf qu'il ne pourra pas y avoir de retrait sur les comptes postaux. Le local actuel de la poste pourrait être loué après quelques



## Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

aménagements à un professionnel. Mr le Maire expose que cette solution entrainera la fermeture du poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe et le licenciement de notre agent.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le non-renouvellement de la convention et par conséquent la suppression du poste de l'agent actuel**

Mr le Maire demande la levée du huis-clos qui est acceptée à l'unanimité à 20h19

### **DELIBERATION 041-2024 : Subventions**

Mr le Maire expose les demandes de subventions reçues :

- Relais autisme : La demande de subvention ne comporte pas d'adresse, nous supposons donc qu'il ne s'agit pas d'une association locale. Mr le Maire propose de refuser cette subvention.  
Approuvé à l'unanimité
- AFM Téléthon : La subvention a été refusée lors du dernier conseil car la commune met à disposition gracieusement la salle chaque année. Cependant, les manifestations 2024 n'auront pas lieu à Ougney mais à Saligney, Mr le Maire propose donc de leur octroyer une subvention à hauteur de la location de la salle soit 300 euros.  
Approuvé à l'unanimité
- Demande d'un administré de subvention pour le voyage scolaire du collège de Pesmes : Mr le Maire expose que plusieurs parents ont fait leur souhait de demander une subvention sur ce même sujet, ainsi le conseil municipal décide d'ajourner cette décision et demande aux parents des élèves concernés de ce concerté et de nous fournir la liste complète des enfants de la commune qui participe à ce voyage, pour ne pas faire du cas par cas.

### **DELIBERATION 042-2024 : Rapport sur la qualité et le prix de l'eau**

Mr le Maire expose le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif et non-collectif 2023, reçu chaque année. Ce rapport présente les différentes caractéristiques et modalités de l'assainissement sur la communauté de commune.

**Approuvé à l'unanimité**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Boulangerie** : Nous avons récupéré les locaux de la boulangerie début novembre. Lors de la visite des lieux avant le rachat du matériel, il n'y avait pas l'électricité. Sans la lumière nous avons pu nous rendre compte de l'état dans lequel est la boulangerie, et du nombre important d'affaire à débarrasser. Les murs sont moisissés, la peinture se décolle, plusieurs interventions doivent être faites afin de remettre le local en état (grattage, nettoyage, peinture...), et les barillets seront également changés. On ne peut rien refacturer aux anciens locataires (liquidation). Il y a également une infiltration au niveau du toit, un devis



## Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

est en cours. Nous demanderons également au cabinet Cattin de Vitreux un devis pour la réalisation d'un bail commercial. La réouverture est prévue le 7 janvier 2025.

- **Mutuelle et Prévoyance** : La décision est ajournée dans l'attente d'une consultation des employés à ce sujet.
- **Plan de sauvegarde communal** : Ce plan doit être mis à jour, il ne l'a pas été depuis 2013. Il est en préparation et sera évoqué au conseil de janvier.
- **La Communauté de commune de Jura Nord** demande à chaque mairie de nommer en référent culture pour la commune. Mr le Maire se porte volontaire.
- **Nettoyage des caniveaux** : Le nettoyage aura lieu les 2 et 3 décembre
- **Escalier de l'église** : un devis de 459 euros a été validé pour sa réfection
- **Dégâts des eaux** : un dégât des eaux a été provoqué par les remparts de la tour dans la maison accolée. L'assurance prend en charge les dégâts mais un bornage doit être effectué pour savoir qui est le propriétaire de cette partie du mur.
- **Travaux de la butte** : les travaux touchent à leur fin, un communiqué de presse sera publié
- **Caméras** : Suites aux différents vols dans la commune, les caméras ont servies aux enquêteurs de la gendarmerie
- **Nid de frelon** : il est important de détruire les nids de frelon, surtout à cette période. Si vous en voyez, n'hésitez pas à prévenir le propriétaire afin que le nécessaire puisse être fait.

**Séance clôturée à 21h43**

Le secrétaire de séance  
BOLE Hervé

Mr le Maire  
IVANES Cédric